

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À L'OCCASION DU LANCEMENT DE LA  
PLATEFORME ANTIDISCRIMINATIONS.

12 FÉVRIER 2021 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Chaque discrimination est une humiliation, une violence.

Le 4 décembre dernier, je prenais l'engagement de mettre en place une plateforme nationale pour que toutes les victimes de discrimination puissent les signaler, quel qu'en soit le motif - la couleur de peau, le handicap, le poids ou la taille, le sexe, etc. - ou la situation, qu'il s'agisse de l'accès à un emploi, d'une promotion, d'une demande de logement, de l'accès à un service, des contrôles.

Aujourd'hui, nous lançons avec la Défenseure des droits le site [antidiscriminations.fr](https://antidiscriminations.fr) et un numéro, le 3928.

Vous pouvez y échanger gratuitement et en temps réel avec des juristes spécialisés en matière de lutte contre les discriminations.

Ils sont là pour vous écouter, répondre à toutes les questions que vous vous posez, vous informer sur vos droits, vous orienter vers les associations près de chez vous ou les services compétents de l'État.

Ils sont là pour vous aider à ce que justice soit faite par tous les moyens possibles : en engageant des médiations, en facilitant des recours ou des poursuites administratives ou judiciaires.

Les discriminations nous rappellent que notre République n'est jamais achevée.  
Face aux discriminations, nous répondrons par l'action.